

Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime 77 quai Cavelier de la Salle 76100 ROUEN

> Tél: 02 35 73 16 75 Fax: 02 35 03 92 26 Mail: 76@se-unsa.org

Site: www.sections.se-unsa.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 6 juin 2017

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs, nous commencerons notre propos par une adresse à l'attention de notre nouveau ministre.

CP à 12, redéploiement du PDMQDC, modification des rythmes, devoirs faits en collège, possibles redoublements... Que sais-je encore ?

Dans la grande valse des dispositifs annoncés par notre nouveau ministre, la communauté éducative toute entière risque bien de ne plus savoir sur quel pied danser...

Celui qui a dirigé un établissement et qui a été recteur avant de devenir Ministre, doit bien savoir qu'une rentrée se prépare longtemps à l'avance!

Pourtant, c'est bien en marche et au pas de charge et à une cadence quasi-militaire que nous devrions avancer pour nous mettre en capacité de préparer septembre 2017.

Madame la Directrice Académique, les enseignants ont besoin de temps pour s'approprier la loi de refondation. Ils ont besoin de sérénité pour mettre en œuvre la politique mise en place bien en amont. Qui plus est, les dispositifs déjà mis en place n'ont pas encore tous été évalués!

Nous souhaiterions nous poser un instant, qu'on nous laisse faire notre travail mais aussi qu'on nous consulte un peu en amont pour que nous agissions en concertation pour l'avenir de notre pays. (Chez nous, on appelle cela le dialogue social.)

Notre Président dit vouloir aller vite, voire même en marche forcée. Qu'il n'oublie pas qu'une valse a trois temps et qu'à vouloir aller plus vite que la musique, on risque les fausses notes et on se prend les pieds dans le tapis de danse...

Le temps de l'Education ne se cale pas sur le temps politique. Nous ne refusons pas de danser mais nous aimerions aussi participer à l'écriture de la chorégraphie en prenant **NOTRE temps**!

Venons-en maintenant à l'ordre du jour particulièrement chargé de cette CAPD.

• Pour ce qui concerne les refus de temps partiel, le SE-Unsa réaffirme que cette modalité de service ne doit pas être jugée comme relevant d'une demande de confort. Toute demande est à nos yeux légitime d'autant plus qu'avec l'allongement des carrières, les collègues ressentent un certain besoin de souffler. Il est regrettable qu'au prétexte d'un manque de ressources humaines, les collègues voient leur demande de travail à temps

partiel non satisfaite. Nous souhaiterions revenir sur des situations de collègues ayant fait une demande, certes tardives mais relevant du droit. Les refus nous apparaissent abusifs.

- Concernant le passage au grade hors-classe du corps des PE. Ce sont cette année 282 collègues qui pourront y accéder. Le SE-Unsa acte positivement le ratio qui s'élève à 6,32% des promouvables. Néanmoins, il reste en deçà de celui en vigueur de nombreux autres corps. Si la mise en place du PPCR permettra, à l'avenir, à tout collègue PE de dérouler sa carrière dans les 2 grades de son corps, nous nous interrogeons sur les modalités d'accès à partir de la rentrée prochaine. Pourriez-vous nous faire part de votre réflexion sur les conditions d'inspection des collègues l'année prochaine? (visite en priorité des 10ème et 11ème échelons?)
- Concernant l'intégration des Instits dans le corps des PE par liste d'aptitude, nous nous félicitons que toutes les demandes puissent être acceptées. A ce sujet, nous souhaiterions connaître le nombre d'instituteurs qui seront encore en exercice dans notre département à la rentrée prochaine et tenons à rappeler que de nombreux collègues retraités attendent toujours la péréquation qui leur était promise à la création du corps des PE...
- Sur les exeat/ineats, le SE-Unsa constate à nouveau (et c'est le cas aussi dans de nombreux autres départements) que le nombre de demandes est considérable. C'est la preuve que le calibrage ministériel a été particulièrement mal fait. Calibrage dont a résulté le faible taux de satisfaction aux permutations informatisées. Nous vous demandons donc, Mme la Directrice Académique, d'accorder toutes les demandes aussi bien à l'entrée dans notre département qu'à sa sortie. Nous souhaiterions également que le maximum d'échanges « terme à terme » entre les départements soit possible tout en tenant compte des situations individuelles.
- Pour ce qui concerne les opérations de mouvement, nous tenons à remercier l'ensemble des collègues du bureau des affectations pour leur disponibilité, leur expertise, la qualité et l'efficacité de leur travail.

En revanche, nous sommes particulièrement outrés que des listes de barèmes apparaissent sur le site du SNUipp. Nous avons été interpellés par de nombreux collègues qui sont induits en erreur par de tels procédés. (Nous tenons des témoignages à votre disposition sur ce sujet). Pire, certains d'entre eux sont stigmatisés avant leur arrivée dans une école au regard du barème qui est affiché et qui, bien que parfois rectifié à la va-vite et devenant ainsi farfelu, ne laisse aucun doute quant à leur situation personnelle. Ces procédés, d'un point de vue déontologique, sont indignes du travail de commissaire paritaire. Sous couvert d'une volonté de transparence, ils prêtent tout simplement à suspicion et ne débouchent que sur un voyeurisme malsain. Il serait temps d'y mettre fin!

Un autre point : Nnous souhaiterions vous donner notre sentiment sur la mise en place des CP à 12 à la rentrée 2017. Nous pensons que ces mesures relèvent du Comité technique et que celui-ci doit être réuni à cet effet. Le « redéploiement » des Msup pour des missions qui n'étaient pas celles initialement prévues lors des commissions de recrutement doit, non seulement se faire en douceur, mais aussi être assorti de compensations. Celles-ci, selon nous, pourraient se concrétiser par l'attribution de points de mesures de carte scolaire pour les personnels concernés.

N'aurait-il pas été plus simple, et sans doute plus efficace de cibler spécifiquement les interventions des Msup sur les séquences d'apprentissage de la lecture dans les CP plutôt que d'organiser à marche forcée un dispositif très coûteux en moyens et qui relève plus de l'affichage médiatique que d'une réelle étude scientifique.

Enfin, nous partageons votre analyse sur l'enjeu de la formation initiale et continue pour accompagner nos collègues notamment dans les écoles en REP+. Cependant, nous avons été alertés par des formateurs qui ne comprennent pas les restructurations en cours et les modalités de nomination : redéfinition des missions, créations de postes sans appel à candidatures... Il nous semble important de communiquer rapidement auprès de ces collègues afin de ne pas perdre leur engagement de terrain sans faille.

Je vous remercie de votre attention.